



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 mai 2026

Convocation adressée le 15 mai 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Duran, régulièrement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six par Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique en la salle habituelle de ses délibérations à la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Ordre	Fonction	NOM ET PRÉNOM	Présent	Absent	Procuration
1	Maire	LE BOULCH Ludovic	X		
2	Premier adjoint	FORNER Didier	X		
3	Deuxième adjointe	BERGERON Sandra	X		
4	Troisième adjoint	PICARD Cédric	X		
5	Quatrième adjointe	BRAZZALOTTO Cathy	X		
6	Conseiller municipal	PILATI Patrick		X	LE BOULCH Ludovic
7	Conseiller municipal	AUPETIT Jean-Pierre	X		
8	Conseiller municipal	GAYE Yves	X		
9	Conseillère municipale	GAYE Brigitte	X		
10	Conseillère municipale	COSSAR POMES Sandrine	X		
11	Conseillère municipale	BACCARINO Nicole	X		
12	Conseiller municipal	NIQUILLE Cédric	X		
13	Conseillère municipale	FORNER Alexandra		X	
14	Conseillère municipale	DARQUES Elise	X		
15	Conseiller municipal	CHAPELET Romain	X		

Monsieur le Maire a constaté que le nombre de conseillers municipaux présents était de 13, plus 1 pouvoir, soit 14 votants.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), Madame Sandra BERGERON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT), puis Monsieur le Maire a procédé à la lecture de l'ordre du jour.

1. VIE MUNICIPALE

- 1.1. Approbation PV du conseil du 14 avril 2026
- 1.2. Compte-rendu décisions n°06 à 09

2. GESTION DU TERRITOIRE

- 2.1. Projet sécurisation entrée du village
- 2.2. Projet vidéoprotection

3. PILOTAGE & RESSOURCES

- 3.1. Désignation délégués syndicat Trigone
- 3.2. Demande abondement fonds de solidarité logement 2026
- 3.3. Proposition membres commission électorale
- 3.4. Régime indemnitaire des agents communaux

4. CADRE DE VIE

- 4.1. Pas de point à l'ordre du jour

5. VIE LOCALE

- 5.1. Demande subvention USD

6. SIIS & PETITE ENFANCE

- 6.1. Convention pour participation au syndicat scolaire pour 2026

7. QUESTIONS DIVERSES

- 7.1. Élections sénatoriales du 17 septembre
- 7.2. Plan Communal de sauvegarde
- 7.3. Astreintes des élus
- 7.4. Demande ASPAD pour four à pain et sculpture écureuil
- 7.5. Murder party : organisé au mois de novembre à l'occasion de la journée du patrimoine
- 7.6. Document Unique : affichage à faire
- 7.7. Fin du mois : réunion commission vie locale pour la vente du matériel
- 7.8. Dossier EDURENOV : rénovation énergétique de l'école
- 7.9. Achat cellule de refroidissement pour repas du mercredi

1. VIE MUNICIPALE

1.1. Procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

Après lecture, le PV de la dernière séance est validé à l'unanimité.

1.2. Compte-rendu décisions

Conformément à l'article L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, M. le maire rend compte des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir selon délibération n°20 du 20 mars 2026 :

7 avril 2026 décision n°06 :

Décision de valider le devis de Midi Mini Informatique 31130 BALMA, pour l'achat d'une licence Microsoft Office 365 standard, pour un montant de 907,20 € HT, soit 1 088,64 € TTC.

5 mai 2026 décision n°07 :

Décision de valider le devis de DALP 4 chemin de la Bâtisse 32810 DURAN, pour des travaux d'aménagement du parvis de la mairie, pour un montant de 4000 € HT, soit 4800 € TTC.

7 mai 2026 décision n°08 :

Décision de valider la vente du tracteur tondeuse Massey Ferguson acquis d'occasion en 2017, pour un montant de 300€, et inscrit à l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 287-3.

15 mai 2026 décision n°09 :

Décision de valider le renouvellement au CAUE pour l'année 2026 et pour un montant de 500€.

2. GESTION DU TERRITOIRE

2.1. Projet sécurisation entrée du village

M. le maire expose au conseil municipal le projet de sécurisation de l'entrée du village. Ce projet répond à un constat partagé : une vitesse parfois excessive à l'entrée de la commune, des enjeux de sécurité pour les piétons et les cyclistes, et une volonté d'améliorer le cadre de vie et de favoriser les mobilités douces. Il poursuit quatre objectifs : sécuriser les déplacements, ralentir naturellement la circulation, renforcer la lisibilité de l'entrée de bourg et améliorer son attractivité.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Éléments	Montants
Montant prévisionnel des travaux HT	123 680 €
Subvention DETR (notification provisoire, 30 %)	37 104 €
Reste à charge pour la commune	86 576 €

Le calendrier prévisionnel prévoit la finalisation technique et administrative du dossier, la consultation des entreprises et l'analyse des offres au cours de l'année 2026, pour un lancement des travaux en 2027.

Les riverains de la rue Louis Aragon seront informés du projet et du calendrier prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet de sécurisation de l'entrée du village tel que présenté
- D'autoriser M. le maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives, techniques et financières nécessaires à sa réalisation (consultation des entreprises, signature des marchés, sollicitation de cofinancements complémentaires)
- D'autoriser M. le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision validée par délibération n°36.

2.2. Projet vidéoprotection

M. le maire expose au conseil municipal le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal. Il rappelle que la vidéoprotection constitue un outil reconnu de dissuasion et d'aide à l'élucidation des infractions, et que ce projet s'inscrit dans une démarche progressive et concertée, conduite en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, en lien avec la référente sûreté, le Gendarme Sylvie GUERIN.

Démarche engagée

Une première rencontre a eu lieu avec la référente sûreté, en présence de M. le maire et de Didier FORNER, premier adjoint. Un diagnostic sûreté de la commune est en cours d'élaboration par la gendarmerie et aboutira à des préconisations précises d'emplacements. Dans l'attente de la version définitive de ce diagnostic, la commune peut d'ores et déjà engager une phase pilote sur les sites déjà identifiés.

Phase 1 — trois points de surveillance prioritaires

- Parking de la salle polyvalente : surveillance des véhicules et des abords (caméra 180°, 8 MP)
- Accès tunnel derrière le stade : dôme PTZ panoramique 8 MP avec détail 4 MP, auto-tracking, IR 100 m
- Zone de dépose des déchets au stade : caméra tube IP 4 MP, IR 60 m, technologie Starlight

Chiffrage prévisionnel — devis ADSE (réf. IN2604-0280-CU26, validité 23/05/2026)

Lot	Désignation	Montant HT
1	Équipement Mairie (NVR 16 canaux, écran, coffret)	2 885,00 €
2	Équipement Salle des fêtes (caméra 8 MP + antenne)	2 919,00 €
3	Équipement accès tunnel (dôme PTZ panoramique)	3 590,00 €
4	Dépose déchets Stade (caméra tube 4 MP)	2 930,00 €
5	Réception vidéo Mairie (antenne + MOD)	1 980,00 €
	Total HT (après remise de 150 €)	14 304,00 €
	Total TTC	17 164,80 €

À titre indicatif, le prestataire propose également des options de financement en leasing (matériel, main-d'œuvre, maintenance et garantie totale) : 467 € HT/mois sur 48 mois, 394 € HT/mois sur 60 mois, ou 345 € HT/mois sur 72 mois.

Cadre réglementaire

L'installation nécessite une autorisation préfectorale (art. L.251-2 du code de la sécurité intérieure), précédée d'un avis de la commission départementale (CSDVP). Le dispositif respectera les obligations CNIL/RGPD : conservation des images limitée à 30 jours, accès restreint au personnel habilité et aux forces de l'ordre, panneaux d'information sur chaque site (fournis par le prestataire). La référente sûreté accompagnera la commune dans ces démarches.

Consultation des habitants

Une réunion publique sera organisée avant le lancement des travaux pour informer les habitants, présenter les emplacements et recueillir leurs observations. L'information sera relayée via les réseaux sociaux, un flyer toutes boîtes et le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le principe du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune
- D'engager la phase 1 sur les trois sites prioritaires identifiés, sur la base du devis ADSE d'un montant de 14 304 € HT, soit 17 164,80 € TTC
- D'autoriser M. le maire à organiser la réunion publique d'information à destination des habitants
- D'autoriser M. le maire à déposer le dossier de demande d'autorisation auprès de la préfecture du Gers, après réception du diagnostic sûreté
- D'autoriser M. le maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

Décision validée par délibération n°37.

3. PILOTAGE & RESSOURCES

3.1. Délégués Trigone

Monsieur le maire rappelle que le SIAEP Auch Nord a été dissous le 1^{er} janvier 2017, et la commune de Duran était devenue de ce fait adhérente au syndicat mixte départemental Trigone.

Du fait de l'application de la loi NOTRe, la communauté d'agglomération a repris la compétence Eau au 01/01/2020. La commune ne peut donc plus nommer directement les délégués qui siégeront aux comités syndicaux de Trigone.

La commune doit proposer des délégués, qui seront validés officiellement par la communauté d'agglomération.

Après délibération, le conseil propose à l'unanimité les délégués suivants pour siéger au sein des comités eau, déchets et assainissement du syndicat départemental Trigone :

- Patrick PILATI (titulaire)
- Didier FORNER (suppléant)

Décision validée par délibération n°38.

3.2. Demande abondement fonds de solidarité logement (FSL) pour 2026

M. le maire expose que par courrier du 24 avril 2026 le conseil départemental a sollicité la commune pour abondement du Fonds Solidarité Logement (FSL).

En effet, conformément à l'article 65 de la loi du 13 août 2004, les collectivités peuvent participer au FSL dont les dossiers de demande sont étudiés par les services du Département.

Ce fonds vise à aider les personnes notamment au maintien dans le logement et aux charges énergie, eau et téléphonie. Le bilan du FSL est le suivant pour l'année 2025 : Le montant d'aide financières en 2025 a été de 634 815€ (baisse de 34,3%) pour 1 678 dossiers accordés (2 373 dossiers en 2024).

Montant global d'aide (avec les conventions d'accompagnement social liées au logement de 1 038 521€ (1 425 286€ en 2024, baisse de 37,2%).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser pour l'année 2026 un montant de 200€ au titre du FSL.
- D'autoriser M. le maire à émettre le mandat correspondant sur l'exercice 2026.

Décision validée par délibération n°39.

3.3. Proposition commissaires CCID (complément)

Monsieur le maire rappelle la délibération n°31 du 14 avril dernier, validant une liste de 6 titulaires et 6 suppléants pour le renouvellement de la CCID.

Il précise que la DDFIP s'est manifestée suite à la réception de cette délibération, indiquant qu'il fallait proposer a minima 2 personnes supplémentaires pour les titulaires (soit 14 personnes a minima). Il propose donc de compléter cette liste et la présente ci-dessous (les personnes susceptibles d'être retenues comme commissaires titulaires sont indiquées en début de liste) :

Prénom et nom	Contribution aux impôts au titre de :
Nathalie GROSLIER	Taxe foncière
Patrice CERVETTI	Taxe foncière
Béatrice DUPIN	Taxe foncière
Annie PILATI	Taxe foncière
Patrick PILATI	Taxe foncière
Romain CHAPELET	Taxe foncière
Gérard GROSSAC	Taxe foncière
Lionel BUSATO	Taxe foncière
Jean-Pierre AUPETIT	Taxe foncière
Alexandra FORNER	Taxe foncière
Yves GAYE	Taxe foncière
Sandrine POMES	Taxe foncière
Elise DARQUES	Taxe foncière
Cédric NIQUILLE	Taxe foncière

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°31 du 14 avril 2026
- Valide cette liste pour envoi à la direction départementale des finances publiques qui statuera pour nommer les commissaires titulaires et les commissaires suppléants.

Décision validée par délibération n°40.

3.4. RIFSEEP des agents communaux

M. le maire expose au conseil municipal la réflexion engagée sur l'évolution du régime indemnitaire des agents techniques. La démarche vise à adapter le dispositif aux missions exercées, à mieux reconnaître l'engagement des agents et à assurer la mise en conformité réglementaire, tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Le RIFSEEP se compose de l'IFSE (part fixe liée au poste, versée mensuellement) et du CIA (part variable liée à la manière de servir, versée annuellement).

M. le maire propose une montée en charge progressive sur trois années (2026-2028), dans la limite des plafonds réglementaires, avec une première revalorisation de l'IFSE de 50 €/mois pour un temps plein à compter du 1er juillet 2026 et la mise en place du CIA dès 2026. La montée en charge serait ensuite poursuivie en 2027 et 2028.

Le détail de l'évolution proposée pour chaque agent est le suivant :

Agent	IFSE +/-mois 2026	CIA +/-an 2026	IFSE +/-mois 2027	CIA +/-an 2027	IFSE +/-mois 2028	Note
Fabrice	—	273 €	—	182 €	—	CIA cible : 500 €/an
Xavier	+50 €	300 €	+100 €	200 €	+100 €	CIA dès 2027
Florian	+50 €	300 €	+100 €	200 €	+100 €	CIA dès 2027
Grégory	+25 €	150 €	+50 €	100 €	+50 €	CIA dès 2027
Nicolas	+5,5 €	33 €	+11 €	22 €	+11 €	CIA dès 2027

L'impact budgétaire prévisionnel, charges patronales incluses, s'établit comme suit :

- 2026 (second semestre uniquement) : surcoût de 2 758,50 € (+ 1,80 % par rapport à N-1)
- 2027 (année pleine) : surcoût de 5 754,00 € (+ 3,69 %)
- 2028 (palier cible atteint) : surcoût de 4 698,00 € (+ 2,91 %)

Soit un effort cumulé sur trois ans de 13 210,50 €, représentant en moyenne 4 403,50 €/an, un effort jugé compatible avec les capacités budgétaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'évolution du RIFSEEP des agents techniques pour l'années 2026 selon les modalités présentées ci-dessus, et qui seront mises en place par arrêtés municipaux individuels par agent.

4. Cadre de vie

Pas de point à l'ordre du jour

5. Vie locale

5.1. Demande subvention 2026 USD

Le secrétariat de l'USD s'est manifesté récemment, car il y a eu un changement au niveau de leur secrétariat. La nouvelle personne n'a pas eu l'info concernant les demandes pour l'année 2026 et n'a donc pas fait la demande en janvier.

Ils nous ont retourné leur demande le 18 mai.

Ils ont un projet associatif pour 2026 recouvrant plusieurs axes :

- Développement du foot loisir
- Démarche de labellisation de l'école de foot et restructuration afin de proposer une équipe dans chaque catégorie (U6, U9 et U11).
- Développement de la pratique féminine

A ce titre, ils sollicitent une subvention de 1500€ pour l'année 2026.

Après étude, le conseil valide le versement d'une subvention de 1500 euros pour l'année 2026.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°41.

6. SIIS et petite enfance

6.1. Convention pour participation au syndicat année 2026

M. le maire indique que le syndicat scolaire a délibéré le 23 avril 2026 afin de mettre en place une convention tripartite entre les communes de Castin, de Duran et le syndicat, qui spécifie les dates d'émission des titres pour les participations de chaque commune aux frais de fonctionnement du syndicat et les montants de ceux-ci.

La commune de Duran doit maintenant délibérer pour valider la mise en place de cette convention et autoriser le maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De valider la mise en place de cette convention selon les termes suivants :

Le montant de la participation due par chaque commune est arrêté chaque année lors du vote du budget du SIIS Duran-Castin.

Cette participation fait l'objet de trois versements :

- *Le 1^{er} février de l'année N, le SIIS Duran-Castin émet un titre à chaque commune, dont le montant correspond au tiers de la participation annuelle versée l'année N-1,*
- *Le 1^{er} juin de l'année N, un deuxième titre est émis pour chaque commune, dont le montant correspond à la moitié de la différence entre la participation de l'année N et le 1^{er} versement effectué,*
- *Le 1^{er} octobre, de l'année N, un dernier titre est émis, dont le montant correspond au solde de la participation de l'année N.*

D'autoriser M. le maire à signer la convention.

Décision validée par délibération n°42.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Élections sénatoriales du 17 septembre

Déplacement du conseil municipal de juin

M. le maire informe le conseil que la séance initialement prévue le 16 juin sera avancée au 5 juin, en raison des élections sénatoriales du 17 septembre et des obligations calendaires liées à la désignation des délégués.

Tous les 3 ans, la moitié des sénateurs est renouvelée par suffrage indirect, via un collège de grands électeurs (sénateurs, députés, élus locaux et délégués des conseils municipaux). Cette année, le Gers est concerné par le renouvellement de ses sénateurs.

Pour un conseil municipal de 15 membres comme celui de Duran, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection des délégués s'effectue au scrutin secret majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, majorité relative au second).

7.2. Plan communal de sauvegarde

Sandra BERGERON présente l'état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document qui recense les risques majeurs identifiés sur le territoire communal et organise la réponse de la commune en cas d'événement (procédures d'alerte, recensement des moyens, des personnes vulnérables, mise en place d'une cellule de crise).

Le document a été mis à jour et actualisé suite au changement de municipalité.

7.3. Astreinte des élus

Sandra BERGERON présente le projet de mise en place d'un dispositif d'astreinte des élus, afin d'assurer une continuité de la permanence en dehors des heures d'ouverture de la mairie et de garantir une réponse rapide en cas d'urgence (sinistre, intempéries, déclenchement du PCS).

Un planning d'astreinte des élus est mis en place pour répondre uniquement à des situations d'urgence qui surviendraient les week-end.

7.4. Demande ASPAD pour four à pain et sculpture écoreuil en bois

Cathy BRAZZALOTTO informe le conseil que l'ASPAD a sollicité la commune pour deux projets : la remise en état / valorisation du four à pain communal et l'installation d'une sculpture en bois représentant un écoreuil.

7.5. Murder Party

Cathy BRAZZALOTTO informe le conseil qu'une murder party sera organisée au mois de novembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine. L'événement vise à animer la commune autour de son patrimoine local et à fédérer les habitants autour d'une animation conviviale.

7.6. Document unique

Un travail de mise à jour du Document unique a débuté.

7.7. Vente de matériel

Cédric PICARD informe le conseil qu'une réunion de la commission Vie Locale est programmée d'ici la fin du mois afin d'organiser la vente du matériel communal réformé.

7.8. Dossier EDURENOV

Nicole BACCARINO et M. le maire présentent l'avancement du dossier EDURENOV relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire. Ce dispositif, porté par la Banque des Territoires, permet de financer études et travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires. Le dossier est jugé recevable par la banque des territoires. Les élus du SIIS prendront contact pour faire suite.

7.9. Achat cellules refroidissement

Nicole BACCARINO et M. le maire présentent le projet d'acquisition d'une cellule de refroidissement par le SIIS, nécessaire pour la conservation des repas servis aux enfants le mercredi, dans le respect des normes d'hygiène en vigueur. Le devis sera validé dès que le Grand Auch aura validé la proposition de refacturation des repas du mercredi à 7€/repas.

Installation Ferme BIO.

Un jeune couple a été reçu mairie concernant l'installation d'une ferme BIO (poules pondeuses et maraichage / vente directe à la ferme). La municipalité est favorable à l'accueil de ce projet.

La séance est levée à 20H40.

Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance

N°36 : Projet entrée village (DETR 2026)

N°37 : Projet vidéoprotection

N°38 : Délégués Trigone

N°39 : Fonds solidarité logement 2026

N°40 : Proposition commissaires commission communale impôts directs (CCID) (complément)

N°41 : Subvention USD 2026

N°42 : Convention participation SIIS

La secrétaire, Sandra BERGERON

Le président, Ludovic LE BOULCH

